

 UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ		3 pages
	OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER	Création	MàJ	Vérification
		08/01/2021	11/01/2021	15/02/2021
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : V. ROUJET	16/02/2021	19/03/2021	Jusqu'au 21/05/2021

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER
DOMAINE ORGANISATION ET METHODES
OPTION MANAGEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et du corps des ingénieurs hospitaliers de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers ;
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2020 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **2 postes** vacants d'ingénieur hospitalier au CHU de NICE domaine Organisation et Méthodes – option Management.

ARTICLE 2 Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié et précisée dans l'annexe I jointe à cette note, ou d'un des diplômes ou titres dont l'équivalence avec les titres ou diplômes fixés dans l'arrêté du 23 octobre 1992 aura été reconnue par la commission prévue par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

ARTICLE 3 Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe II, dûment remplis
- Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
- Les titres de formation, diplômes, certificats et équivalences dont il est titulaire
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
- Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne en cours de validité
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
- Les 2 dernières évaluations
- La fiche du poste occupé

ARTICLE 4 L'admission à ce concours se fait uniquement sur évaluation du dossier de candidature par le jury. Les candidats devront fournir dans leur dossier de candidature l'ensemble des pièces demandées à l'article 3 de la présente note d'information.

ARTICLE 5 La composition du jury est fixée comme suit, conformément à l'arrêté du 17 mars 1995 :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président

2° Un membre du personnel de direction en fonctions dans la région concernée ou les régions voisines, extérieur à l'établissement ou aux établissements dont les postes sont à pourvoir, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les personnels de direction de la ou des régions comptant au moins un emploi d'ingénieur hospitalier

3° Deux ingénieurs hospitaliers en fonctions dans la région ou les régions voisines, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours, dont l'un au moins a la qualité d'ingénieur hospitalier et relève de l'une des options au titre de laquelle le concours est ouvert.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7

LE DOSSIER COMPLET devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières
Concours, **uniquement par messagerie électronique en format PDF :**
en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

ou accessible de l'extérieur :

drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **21 MAI 2021 au soir.**

(date de clôture des inscriptions)

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE

ANNEXE I

Liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier
--

(Article 2 de l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier)

Sont éligibles pour candidater au concours d'ingénieur hospitalier les diplômes suivants :

- Diplôme d'ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes
- Diplôme d'architecte reconnu par l'Etat
- Diplôme technique national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, délivré dans l'un des domaines suivants :
 - Energie
 - Equipements médicaux
 - Services publics
 - Informatique
 - Environnement
 - Télécommunications
 - Physique et biophysique
 - Traitement des signaux
 - Génie biologique et biomédical
 - Chimie biologique, électronique
 - Génie civil
 - Génie sanitaire
 - Génie électrique
 - Sécurité
 - Agroalimentaire
 - Organisation et méthodes

ANNEXE II

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER
DOMAINE ORGANISATION ET MÉTHODES – OPTION MANAGEMENT**

PIECES A FOURNIR

1. Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, dûment remplis
2. Une demande motivée d'admission à concourir établie sur papier libre
3. Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre
4. Les titres de formation, diplômes, certificats et équivalences dont il est titulaire
5. Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
6. Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne en cours de validité
7. Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme à ce document ou à la première page du livret militaire
8. Les 2 dernières évaluations
9. La fiche du poste occupé.

Ce dossier doit être retourné, par voie numérique par messagerie électronique en format PDF :
drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 21 MAI 2021 au soir.

Les dossiers qui seront envoyés après le 21/05/2021 ne seront pas acceptés.

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'INGENIEUR HOSPITALIER
DOMAINE ORGANISATION ET MÉTHODES – OPTION MANAGEMENT

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Employeur : _____

Adresse : (personnelle ou familiale complète) _____

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER** dans le domaine Organisation et Méthodes – option Management

Fait à :

le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'INGENIEUR HOSPITALIER
DOMAINE ORGANISATION ET METHODES – OPTION MANAGEMENT

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure**

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A, le

Signature du demandeur